

Rapport DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



Table des matières

1.	Transition énergétique et lutte contre le changement climatique	5
A.	PLU Intercommunal, levier à la mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique	5
B.	Le Plan Climat-Air-Energie Territorial et le Contrat d'Objectif Territorial comme levier de la transition écologique	5
C.	Zoom sur les impacts principaux du changement climatique sur le territoire	6
D.	Espace Info Energie et Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique : vers un espace info « Energie Habitat »	6
E.	La collectivité exemplaire et responsable	7
F.	PERSPECTIVES 2022 EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	9
2.	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	10
A.	L'élaboration du plan de paysage du Bocage Bressuirais : mettre le collectif à l'œuvre	10
B.	Gérer les cours d'eau	11
C.	Assainissement.....	15
3.	Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants	18
D.	Un PLU intercommunal favorable à la santé	18
E.	Améliorer la qualité des services à la population	19
F.	MAINTENIR ET AMELIORER LA SANTE PUBLIQUE, DANS SES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES.....	23
G.	Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture	24
4.	Solidarité entre les territoires et les générations	26
A.	La cité de la jeunesse : une porte d'entrée pour plus de 15 000 jeunes	26
B.	Pôle d'échange multimodale : un lieu central pour favoriser la mobilité	27
C.	Accompagner les enfants vers une mobilité plus durable	27
D.	Pôles et maisons de santé	27
E.	Contrat de ville - quartier de Valette	27
F.	Contrat local de Santé (CLS) – 2 ^e génération	28
G.	Une Convention Territoriale Globale (CTG) : services aux familles	28
H.	Le soutien à domicile	29
I.	Le dispositif sortir +	29
J.	Le service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).....	29
K.	Le service des repas à domicile	30
L.	Dispositif « référents jeunesse ».....	30
M.	Les transports en commun	30
N.	Le transport solidaire	31
5.	Produire et consommer durablement.....	32
A.	Ecologie industrielle et territoriale – recto verso	32
B.	PLAN DE PREVENTION DES DECHETS	33
6.	Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable.....	38
A.	L'organisation de la gouvernance politique de la Communauté d'agglomération	38
B.	Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires ...	39

Préambule

Le projet de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, en matière de développement durable, s'est fixé comme objectif de promouvoir un territoire attractif, innovant, soucieux de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation de leur environnement.

Découvrez, d'une part, comment les politiques publiques portées par de nouvelles équipes municipales et communautaire donnent corps à cette ambition d'un territoire durable.

Et d'autre part, comment la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a contraint la collectivité à s'organiser rapidement et efficacement : Travail à distance, conseils communautaires virtuels, recentrage sur les services essentiels démontrant des capacités d'adaptation et une réactivité exceptionnelle.

DANS LE CADRE DE L'ART. L. 5217-10-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, L'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS PRESENTE, PREALABLEMENT AUX DEBATS SUR LE PROJET DE BUDGET (DOB), UN RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

Pourquoi un rapport sur la situation en matière de développement durable ?

Ce rapport a pour objectifs de mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire sur les différentes politiques internes et territoriales au regard des finalités du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

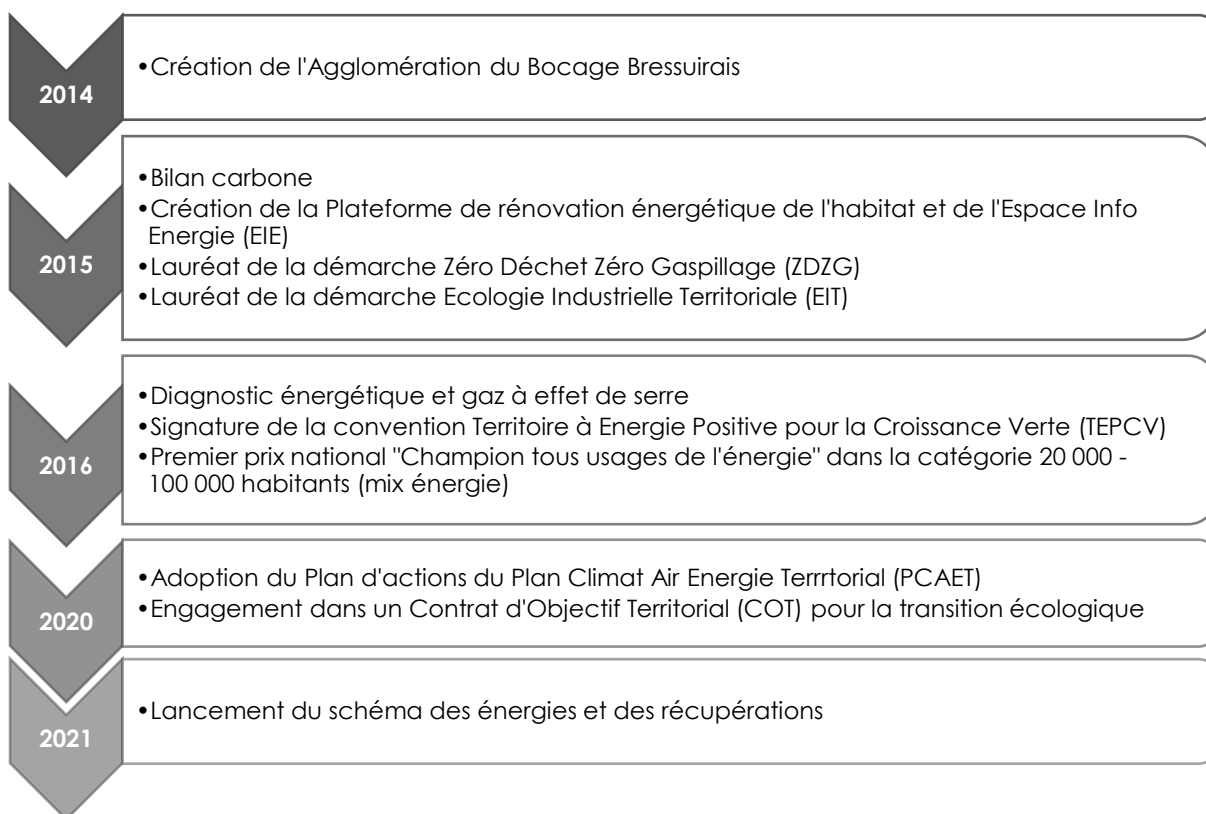


De plus, le rapport comporte une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes, basée sur les éléments de la démarche :

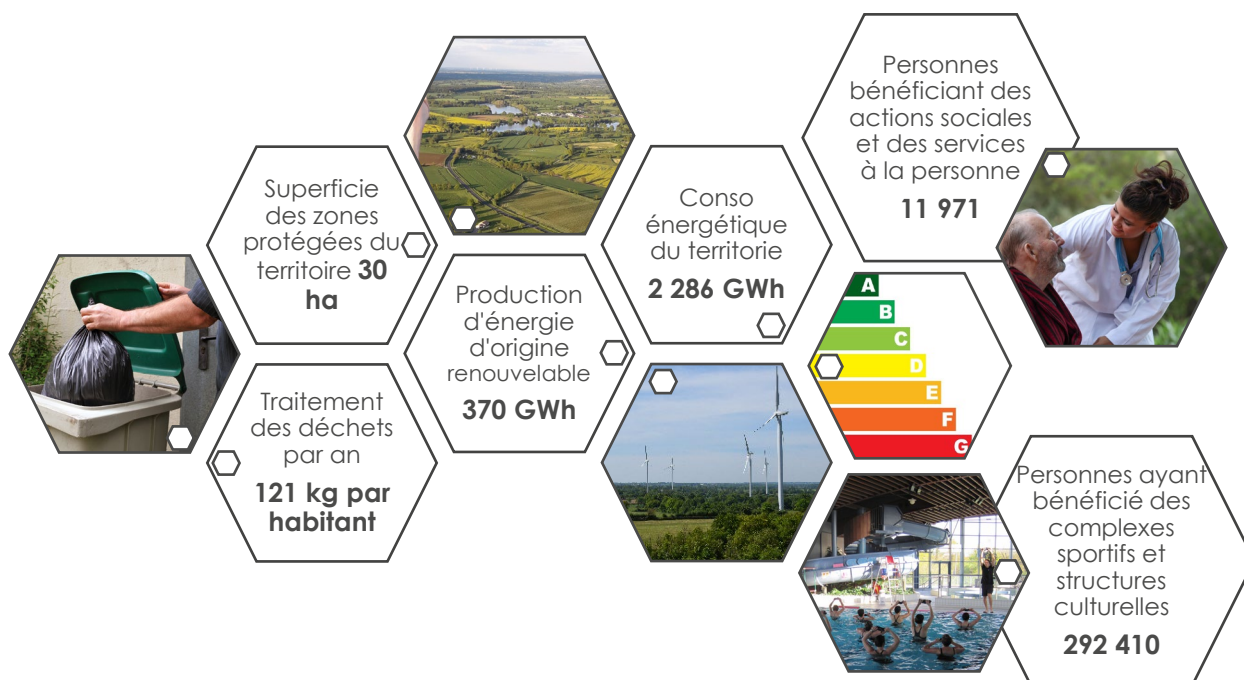
- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité de l'approche
- Le dispositif d'évaluation partagé
- Une stratégie d'amélioration continue

Afin de mieux intégrer les enjeux du développement durable, les points d'amélioration, des questions, des perspectives doivent ressortir, pour adapter si besoin le budget.

Les dates importantes du développement durable sur le territoire



Les chiffres clés 2021



1. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

Les grands enjeux

- Amélioration de la connaissance sur l'énergie et les Gaz à Effet de Serre (GES)
- Maîtrise des consommations énergétiques
- Développement des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de GES
- Adaptation au changement climatique

Compétences, actions ou service de l'Agglomération concerné

- > SCOT – PLUI
- > Plan Climat-Air Energie Territorial et Contrat d'Objectif Territorial
- > Espace Info-Energie
- > Régie des Energies Renouvelables
- > Plan Paysage

A. PLU Intercommunal, levier à la mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique

Le projet de PLUi du Bocage Bressuirais a été soumis à enquête publique du 15 février au 18 mars 2021. Lors de cette dernière 902 observations, interventions ou propositions du public ont été consignées. Ces contributions ont fait l'objet d'un examen attentif et d'arbitrages partagés entre les élus pilotant la démarche au niveau de la Communauté d'Agglomération et les élus communaux. A l'issue de ce travail important, le PLUi du Bocage Bressuirais a été approuvé le 9 novembre 2021. Il est opposable depuis le 3 janvier 2022.

Le PLUi repose sur les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais 2017-2031 et prend en compte le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

Il traduit notamment pour les 10 prochaines années les orientations suivantes :

- La **maîtrise de l'énergie** avec un objectif d'économiser autour de 520 GWh à l'horizon 2030
- La **production d'énergie renouvelables** avec l'objectif d'augmenter la production de 350 GWh environ pour s'inscrire dans un mix énergétique valorisant durablement les ressources locales d'énergie renouvelables (éolien, bois énergie, solaire thermique, solaire photovoltaïque, méthanisation, géothermie).
- Le **développement de projets innovants en matière de sobriété et d'efficacité énergétique** avec un défi à relever : s'inscrire dans une démarche de développement durable pour les ressources du territoire (sol, bocage, paysage, eau...) et de développement économique.
- la **réduction des émissions de Gaz à Effets de Serres (GES)**, par le maintien de la polyculture élevage et les pratiques agricoles durables associée pour contribuer à la préservation du système bocager (prairie et haie) favorisant ainsi le stockage du carbone (démarche intégrée).

B. Le Plan Climat-Air-Energie Territorial et le Contrat d'Objectif Territorial comme levier de la transition écologique

Le **plan climat-air-énergie territorial** est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est en cohérence avec les engagements internationaux de la France et intègre désormais les enjeux de qualité de l'air.



Le « projet PCAET » du territoire de l'Agglo2B a été arrêté le 02 février 2021. Le projet ainsi arrêté a été notifié aux services de l'Etat en mars et a fait l'objet d'un avis en mai 2021. Pour répondre aux nouveaux objectifs réglementaires, notamment l'attente du facteur 6, le projet devra être ajusté en 2022. Le dossier ainsi complété sera soumis avant son approbation à une phase de consultation réglementaire.

Le COT : Contrat d'Objectif Territorial pour la Transition Ecologique pour la transition écologique s'appuie sur les démarches déjà engagées de la collectivité et pose la stratégie projetée pour les 4 ans en matière de transition écologique et énergétique. Il permet à la collectivité de définir/compléter une stratégie, un plan d'actions et de suivre ou d'évaluer la performance globale de sa politique territoriale. Accompagné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), il s'appuie sur des référentiels et permet l'obtention de labels reconnus (« Cit'ergie ») et « Economie Circulaire ») qui illustrent l'action et l'engagement de la collectivité.

L'année 2021 a permis d'initier la démarche : prise de contact avec les techniciens mis à disposition par l'ADEME pour nous accompagner dans la démarche, définition de la méthodologie, prédiagnostic et audit auprès des services de la Communauté d'Agglomération, identification d'action phare. Ce travail a été piloté par Flavie BRANGIER, stagiaire puis chargée de mission au sein de la Communauté d'Agglomération.

Le lancement officiel de la démarche est programmé pour 2022.

C. Zoom sur les impacts principaux du changement climatique sur le territoire

Impacts attendus pour chaque secteur en fonction des projections climatiques et des enjeux de chaque secteur. Il s'agit d'éléments de vigilance pour anticiper au mieux les conséquences de ces événements.

Urbanisme & habitat	• Bâtiments fragilisés avec l'augmentation des événements extrêmes • Confort thermique estival à traiter : limiter la température intérieure tout en limitant les climatisations • Economies d'énergie en hiver grâce aux hivers plus doux
Santé	• Impact principal : conséquences des épisodes caniculaires • Risque d'augmentation de la fréquence des maladies allergiques et à vecteurs
Risques naturels	• Intensification et augmentation des différents phénomènes climatiques, malgré une incertitude élevée
Bocage et forêts	• Profonds changements dans les peuplements pour les prochaines générations d'arbres
Biodiversité	• Adaptation nécessaire des espèces pour palier le changement rapide de leurs environnements ou risque important de disparition. • Risque d'accroissement d'espèces envahissantes
Eau	• Conséquences au niveau de la richesse, de la qualité et de la demande en eau
Agriculture	• Conséquences positives à court terme dû au hivers plus doux et donc une période de croissance allongées > Plusieurs changements sont déjà notables et devraient s'accroître : variation des calendriers agricoles, de la qualité des récoltes, déplacement des ravageurs vers le nord... > Augmentation du stress hydrique et thermique du bétail, ce qui pourrait engendrer des baisses de productivité (lait). > Baisse de productivité des prairies due à la sécheresse, ce qui impactera la nourriture pour les élevages.

D. Espace Info Energie et Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique : vers un espace info « Energie Habitat »

Développé sur le Territoire du Bocage Bressuirais depuis 2015, l'Espace Info Energie (EIE) ainsi que la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) apportent des conseils neutres, gratuits et indépendants pour tout particulier souhaitant être informé sur les économies d'énergies réalisables chez lui.

Afin d'optimiser ce dispositif, la PTRE mobilise également les professionnels du bâtiment et les différents acteurs relais du territoire. Elle contribue ainsi à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire

En 2021, la plateforme a été retenue à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région pour la mise en place d'un Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), dispositif national FAIRE.

Depuis janvier, un nouvel Espace a été aménagé au rez-de-chaussée du Siège de l'Agglomération. Il réunit dans un même lieu les services habitat/Plateforme de rénovation énergétique / urbanisme de l'Agglomération. Il accueille aussi les permanences des acteurs de l'habitat présents sur le territoire (au 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire).

E. La collectivité exemplaire et responsable

1. GESTION DURABLE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

Pour maîtriser son patrimoine et les coûts induits (dont la facture énergétique) et être en mesure de se donner une vision prospective, la collectivité a initié en 2021 son schéma directeur immobilier (SDI). Le bureau d'études a été choisi et le travail de diagnostic initié. Il devrait être finalisé au 4ème trimestre 2022. Le SDI se traduira dans le plan pluriannuel d'investissement et permettra une programmation cohérente et durable des travaux.

2. DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

La collectivité produit et vend de l'énergie renouvelable sous 2 formes :

- de la chaleur via la chaufferie bois de Saint-Porchaire et un réseau de chaleur
- de l'électricité via des panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments



L'Agglo2B est équipée d'une chaufferie bois sur le site de Saint-Porchaire. Elle dessert les bureaux de l'Antenne, mais aussi 6 entreprises du Parc d'activités de Saint-Porchaire par un réseau de canalisations où circule de l'eau chaude à 85°C. Pour celles-ci, la vente de chaleur est réalisée sous forme d'un abonnement et d'un prix au kWh consommé.

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération a développé des panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses bâtiments (ateliers relais, bibliothèque, piscine...). Pour un meilleur suivi et des interventions plus rapide en cas de panne, un système de capteur de la production du parc photovoltaïque en revente ou autoconsommation a été installé en 2020.

La production électrique en 2021 a atteint 363 850 kWh soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 70 foyers. La superficie totale de panneaux installés sur ces sites est de 2 457m².

2021	PRODUCTION ANNUELLE	Surface	Mode de fixation	Date de l'installation	
La Lune LE PIN 31,5 kwc Proulins	34,92MWh	254 m²	Scellé sur toiture	08/2011	Production
NUEIL-LES-AUBIERS 31,5 kwc L'Ouchette	34,4MWh	254 m²	Scellé sur toiture	08/2011	Production
LA FORET SUR SEVRE 31,5 kwc	21,71MWh	254 m²	Scellé sur toiture	08/2011	Production
Bibliothèque 26 kwc	18,8MWh	176 m²	Scellé sur toiture	01/2012	Production
Trait d'Union LA FORÊT SUR SERVRE 12 kwc	6,77MWh	85 m²	Fixé sur toiture	07/2012	Production
Bocapole BRESSUIRE 99 kwc	105,47MWh	645 m²	Fixé sur toiture	01/2017	Production
STEP MAULÉON 24 kwc	34,94MWh	154 m²	Tracker au Sol	04/2019	Autoconso
Cœur d'O BRESSUIRE 99,75 kwc	106,84MWh	635 m²	Fixé sur toiture par plots fixés sur l'étanchéité bitumineuse	04/2019	Autoconso
TOTAL	363,85MWh	2 457 m²			

Solarlog STEP de Mauléon JOUR

JOUR					MOIS					ANNÉE	
	Totale	Spec.	Théo	Prod réelle	Totale	Spec.	Moyen	Théo	Prod réelle	Total	Spéc.
Totale	35,5 Kwh	1,46 kWh/KWp	41,22 Kwh	85 %	679 Kwh	28,3 kWh/KWp	21,9 Kwh	1 281 Kwh	53 %	36 048 Kwh	1 502 kWh/KWp
WR 0	18,06 Kwh	1,50 kWh/KWp	20,61 Kwh	87 %	344 Kwh	28,7 kWh/KWp	11,1 Kwh	640 Kwh	53 %	18 119 kWh	1 509 kWh/KWp
WR 1	16,98 kWh	1,41 kWh/KWp	20,61 kWh	82 %	335 kWh	27,9 kWh/KWp	10,8 kWh	640 kWh	52 %	17 929 kWh	1 494 kWh/KWp

3. ÉLECTRIFICATION DU PARC DE VÉHICULES



La collectivité possède environ 149 véhicules, il s'agit essentiellement de véhicules légers et quelques utilitaires et camions pour les services assainissement et déchets. Par an, cela représente 2.1 Millions de km parcourus (52 fois le tour de la terre) et 370 000 litres de carburant pour une facture de 462 000 €.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités locales doivent s'engager, lors du renouvellement de véhicules, à acquérir 20 % de véhicules propres, notamment des

véhicules électriques.

Depuis 2017, l'Agglo2B a acheté 5 véhicules électriques.

En 2021, elle a renouvelé sa flotte par 3 véhicules plus récents et moins énergivores.

D'autre part, l'Agglo2B a acquis, en 2019, une flotte de 12 VAE (vélos à assistance électrique) pour le site de Pescalis.

4. LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le **Plan Global de Déplacements** du Bocage Bressuirais a été approuvé en septembre 2019. Parmi les 17 actions retenues, quelques-unes ont commencé à être mises en place, notamment le **schéma directeur cyclable 2022-2032**. Ce dernier débuté en 9 septembre 2020 en concertation avec les gestionnaires de voirie (33 communes de l'Agglomération et le Département), mais aussi avec les usagers et habitants a été accompagné par un bureau d'étude spécialisé.

Ce document structurant poursuit plusieurs objectifs :

- redonner une place au mode actif dans l'espace public avec l'aménagement d'espaces cyclables dédiés, apaisés ou partagés ;
- proposer une alternative au tout voiture pour anticiper les évolutions des modes de déplacements notamment pour les ménages éloignés géographiquement et possiblement précarisés par leur forte dépendance à la voiture ;
- répondre aux engagements pris en matière de développement durable et d'économie d'énergie (réduction des GES, favoriser le report vers des modes plus économes et favorables à l'environnement).

La validation de ce document structurant est programmée pour le premier trimestre 2022.

F. PERSPECTIVES 2022 EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Adoption du « projet PCAET ».
- Lancement officiel du Contrat d'Objectif Territorial (COT) et audit permettant de se positionner sur les labels Cit'ergie et Économie Circulaire
- Élaboration du schéma directeur de l'énergie et de récupération ;
- Continuer les diagnostics énergétiques des bâtiments et des installations (AMI SEQUOIA) ;
- Mettre en œuvre un programme et une priorisation des travaux (isolation, menuiseries et renouvellement des systèmes de chauffage, VMC, programmation, éclairage...) ;
- Étudier la possibilité de valoriser les CEE ;
- Étude de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments publics ;
- Mise à disposition d'un cadastre solaire par le SIEDS ;
- Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments (photovoltaïque, chaufferie bois ...) ;
- Rationaliser la flotte de véhicules, l'autopartage.

2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Les grands enjeux

- La connaissance de l'état de la biodiversité
- La protection des secteurs à enjeux environnementaux
- La prise en compte des risques naturels et technologiques

Compétences de l'Agglomération concernées

- > Site Natura 2 000
- > Gestion des milieux aquatiques
- > Plan paysage
- > Assainissement

A. L'élaboration du plan de paysage du Bocage Bressuirais : mettre le collectif à l'œuvre

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération a affirmé sa volonté d'offrir, à tous leurs habitants du territoire, un cadre de vie de qualité. La préservation d'éléments identitaires à la beauté singulière comme le bocage ou les centres-bourgs figure au cœur des préoccupations. Lauréat de l'appel à projet 2017 « Plan Paysage » et forte de la dynamique initiée par l'élaboration du PLUi ou le programme « cœur de bourg-cœur de vie », la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a poursuivi en 2020 l'élaboration de son plan de paysage.

L'étude du paysage naturel et architectural a permis de connaître et d'appréhender collectivement, avec les acteurs et habitants, les enjeux et dynamiques paysagères du Bocage Bressuirais. Sept objectifs de qualité paysagère ont ainsi été identifiés :

- À l'école du Bocage
- En chemin dans le Bocage
- Révéler le paysage-histoire du Bocage
- Distinguer et transmettre des sites naturels remarquables
- Inventer le Bocage des entreprises
- Suivre le fil de l'eau
- Habiter le Bocage

Ces objectifs introduisent des préoccupations de qualité du cadre de vie et de développement durable dans le PLUi.

Ils se déclinent en actions opérationnelles et non réglementaires dans lesquelles, il ne s'agit pas tant de « prendre en compte les paysages », au cas par cas, que de veiller à ce que les différentes politiques publiques et les acteurs du territoire (dans le cadre de leur activité) y contribuent.

Présenté à plusieurs instances communautaires durant l'année 2021, le plan d'actions du plan de paysage a été restitué aux partenaires et acteurs en décembre. L'objectif est désormais de mettre le collectif à l'œuvre et de piloter les premières actions. La programmation culturelle des « Belles escapades » en sera un bel ambassadeur auprès du grand public.

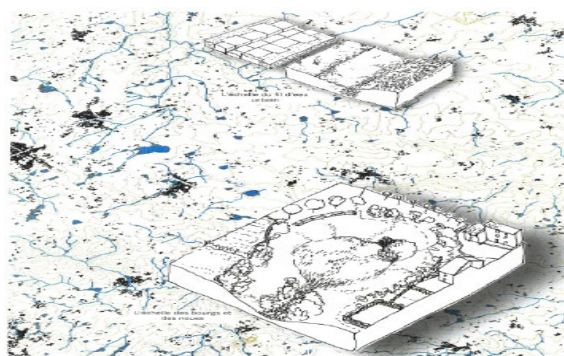
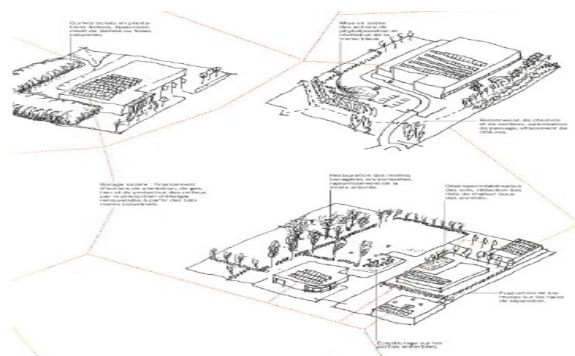


ILLUSTRATION : OQP DU PLAN PAYSAGE DE BOCAGE BRESSUIRAIS – SEPTEMBRE 2018 – ALEXIS PERNET

1. ZOOM SUR LES « BELLES ESCAPADES »

Le territoire du Bocage Bressuirais dessine une carte qui soulève un désir de mouvement et d'ouvrir des champs d'explorations artistiques inédits. Les Belles Escapades créent un moyen de le parcourir en suivant les chemins d'un dialogue fructueux entre l'art, la nature, le patrimoine et avec des habitants du Bocage Bressuirais. Elles s'imaginent par des invitations faites à des artistes de venir créer sur le territoire, en collaboration avec des acteurs complices et des habitants. Elles créent des chemins artistiques où se posent des paroles, des images, des corps en mouvement, des arpenteurs et des traducteurs de paysages... donnent voix à ceux qui y vivent et portent attention à d'autres espèces du monde vivant. Elles posent quelques balises pour activer des correspondances artistiques qui ouvrent de nouvelles manières de nous inscrire dans le paysage, d'embrasser ses odeurs, ses lumières, sa biodiversité, sa topographie. Autant d'éléments qui augmentent notre perception de ce qui nous entoure nous permettent d'échanger et de nous rassembler. Le tout participe à constituer une culture vivante et du Vivant propre au Bocage Bressuirais.



2. SOUTIEN À L'ASSOCIATION BOCAGE PAYS BRANCHE

Par son soutien financier annuel à l'association Bocage Pays Branché, l'Agglomération participe aussi au renouvellement du paysage de bocage (plantation de haies, actions de sensibilisation, transmission de savoir-faire ...).

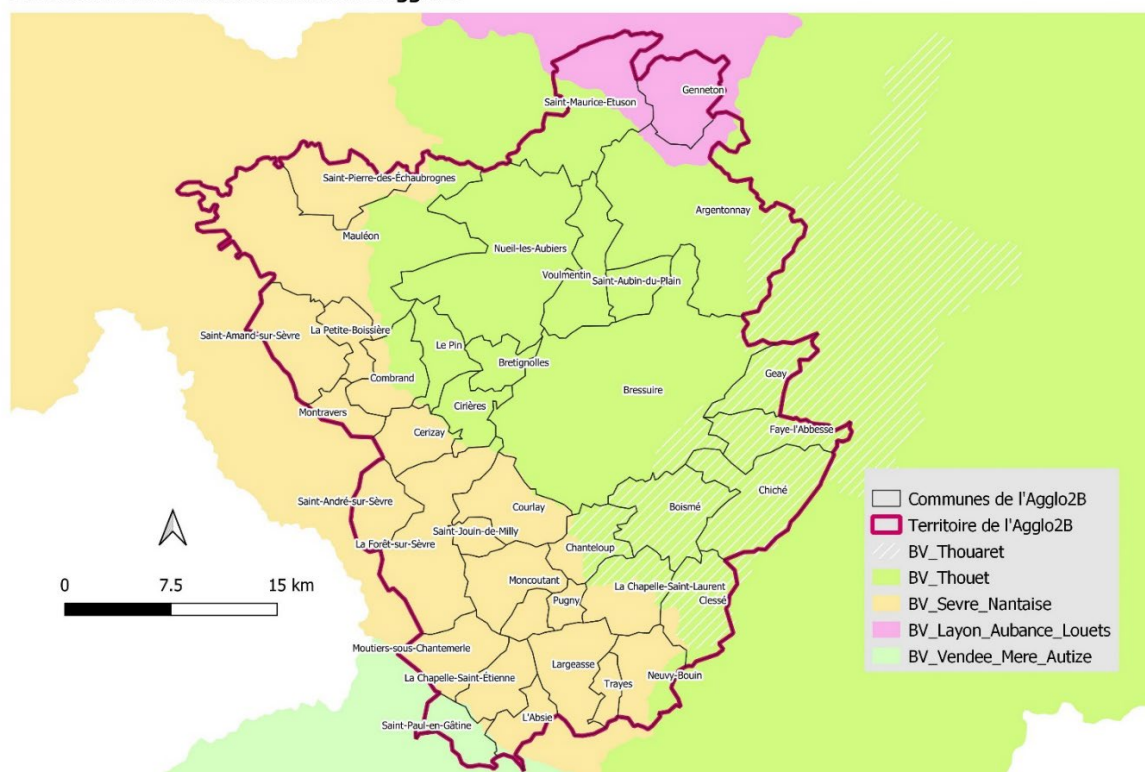
B. Gérer les cours d'eau

1. ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS)

Le territoire de la Communauté d'Agglomération se subdivise en 4 bassins versants : **la Sèvre Nantaise, le Thouet, le Layon et la Vendée**. La gestion de la Sèvre Nantaise est assurée par l'**Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise** (EPTB), auquel adhère l'Agglo2B. Elle adhère également au **Syndicat Layon-Aubance-Louets** pour la gestion du Layon et au **Syndicat Vendée-Sèvre-Autizes** pour la gestion de la Vendée.

Sur le bassin du Thouet, le Thouaret est géré par le **Syndicat du Bassin du Thouaret** et l'Agglo2B assure la gestion de l'Argenton et ses affluents, en partenariat avec la **Communauté de Communes du Thouarsais**, et porte le **Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argenton** sur la période 2018-2022.

Les bassins-versants du territoire de l'Agglo2B



2. PROJET 2021

• Réaménagement du Dolo au bd de la rivière à Bressuire

Objectif : Restaurer la continuité écologique du Dolo par suppression d'un barrage et restauration du cours d'eau dans son lit d'origine

Travaux : Suppression d'une peupleraie, démantèlement du barrage du Bd de la rivière, reméandrage du Dolo, aménagement de l'ancien lit du Dolo (création d'un bassin d'orage, d'une frayère à brochet et de noues), création d'une mare et création d'un cheminement piéton

Coût : 360 000 € TTC

Financement : 80% de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Département des Deux-Sèvres) et 20% Agglo2B

• Aménagement de 5 ouvrages sur l'argent à Nueil-Les-Aubiers

Objectif : Restaurer la continuité écologique de l'Argent au niveau de 5 barrages consécutifs

Travaux : Démantèlement des batardeaux de la Chatrière, de la Vergnaie Saurin amont et aval, Création d'un bras de contournement du moulin de la Sorinière et réalisation de recharges en granulats en aval du batardeau de la Sorinière

Coût : 127 250.90 € TTC

Financement : 73% de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Département des Deux-Sèvres) et 27% Agglo2B

• Suppression du plan d'eau du relais à Nueil-Les-Aubiers

Objectif : Restaurer la continuité écologique du ruisseau du Buzenet au niveau du pont de la D149bis (chute d'1,2 m)

Travaux : Achat du plan d'eau, vidange du plan d'eau, abattage d'une peupleraie et résineux, comblement du plan d'eau et terrassement du nouveau lit du Buzenet dans l'emprise de l'ancien plan d'eau, recharges en granulats et création d'une mare

Coût : 49 782.34 € TTC

Financement : 80% de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Département des Deux-Sèvres) et 20% Agglo2B

- **Suppression du plan d'eau de la fourchette à Bressuire**

Objectif : Restaurer le ruisseau des Caillères par suppression du plan d'eau et restauration d'une zone humide

Travaux : Vidange du plan d'eau, dévégétalisation de la digue, comblement partiel du plan d'eau et terrassement du nouveau lit du ruisseau dans l'emprise de l'ancien plan d'eau et création d'une mare

Coût : 107 849.71 € TTC

Financement : 100% Agglo2B par service DévEco (mesure compensatoire de la zone économique Alphaparc)

3. PRÉSERVER LE SITE NATURA 2000 « VALLÉE DE L'ARGENTON »

Le site s'étend sur **682 ha** et **2 communes : Argentonnay et Val en Vignes**. Il abrite **10 habitats et 16 espèces animales d'Intérêt communautaire**. On recense également **16 espèces végétales protégées** au niveau national ou régional. Ce patrimoine en fait un site exceptionnellement riche et reconnu.

Charte NATURA 2000 : 31 chartes signées

En 2021, le démarchage des usagers du site a permis de signer **12 nouvelles chartes, portant leur nombre à 31**.



- **Installation de pupitres sur les espèces du site**

4 pupitres présentant chacun une espèce animale du site ont été installés sur des lieux ou voies publics afin de sensibiliser les usagers aux enjeux écologiques du site NATURA 2000.

- Gérer les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Depuis 2014, l'Agglo2B confie à la **FDGDON** (Fédération Départementale des Groupements de Défenses contre les Organismes Nuisibles) une campagne de lutte annuelle dans le but de réguler les populations de Ragondins et Rats musqués. Ces rongeurs aquatiques sont vecteurs de maladies transmissibles à l'Homme. Ils sont également responsables de lourdes pertes économiques, que ce soit par leur consommation sur les productions agricoles, ou par la destruction des berges des cours d'eau.

Dans le cadre du CTMA de l'Argenton, des campagnes d'arrachage de la Jussie, du Myriophylle du Brésil et de la Renouée asiatique sont menées annuellement.

La Renouée est présente depuis longtemps, mais ne semble pas s'étendre.

La Jussie et le Myriophylle se sont installés récemment.

Les herbiers ont pu être traités dès leur apparition, empêchant ainsi toute prolifération excessive.

Une autre plante aquatique, l'Elodée dense, colonise actuellement de manière massive l'Argenton, de Grifféus jusqu'à la confluence avec le Thouet. Aujourd'hui, aucune technique de régulation n'est en mesure de contrer ses capacités de développement et sa vitesse de colonisation. Seuls les crues et l'ombrage semblent limiter sa prolifération.

- Zoom sur les Principales EEE présentes sur le bassin versant de l'Argenton

Espèces	Milieux de vie	Impact(s)	Répartition
Le Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>) Et le Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>)	Cours d'eau, plans d'eau, fossés	Erosion des berges, transmission de maladies (Leptospirose), dégâts sur les cultures, concurrence avec les espèces indigènes.	Tout le bassin versant
Le Xénope lisse (<i>Xenopus laevis</i>)	Tous types de milieux aquatiques	Prédation des espèces indigènes, baisse de la biodiversité, transmission de pathologies aux autres amphibiens	Tout le bassin versant
L'Ecrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>)	Cours d'eau et plans d'eau	Erosion des berges et dégradation de la qualité des eaux, concurrence avec les espèces indigènes, baisse de la biodiversité, transmission de pathologies à l'écrevisse à pieds blancs	L'argenton, à partir d'Argentonnay
La Jussie (<i>Ludwigia sp.</i>)	Cours d'eau et plans d'eau	Concurrence avec les espèces indigènes, baisse de la biodiversité, fermeture des milieux, perturbation des activités de loisirs, envasement	Jussie : l'Argent au Pin, à Nueil-Les-Aubiers et à Voulmentin, l'Argenton à Argentonnay, Argenton l'Eglise et Bouillé Loretz
L'Elodée dense (<i>Egeria densa</i>)			L'Elodée dense : l'Argenton de Grifféus au Thouet.
Le Myriophylle du Brésil (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)			Le Myriophylle du Brésil : l'Argent à Nueil-Les-Aubiers.
Les Renouées asiatiques (<i>Reynoutria sp.</i>)	Bords de cours d'eau, fossés, friches	Erosion de berges, élimination locale de la flore indigène, baisse de la biodiversité, uniformisation des milieux, diminution de l'accessibilité	Quelques stations éparses sur l'Argenton

D'autres EEE, non listées ci-dessus, sont également présentes sur le bassin versant de l'Argenton : l'**Ecrevisse américaine**, la **Perche arc-en-ciel**, le **Poisson-chat**, le **Goujon asiatique**, la **Tortue de Floride**, la **Balsamine de l'Himalaya**.

C. Assainissement

1. LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

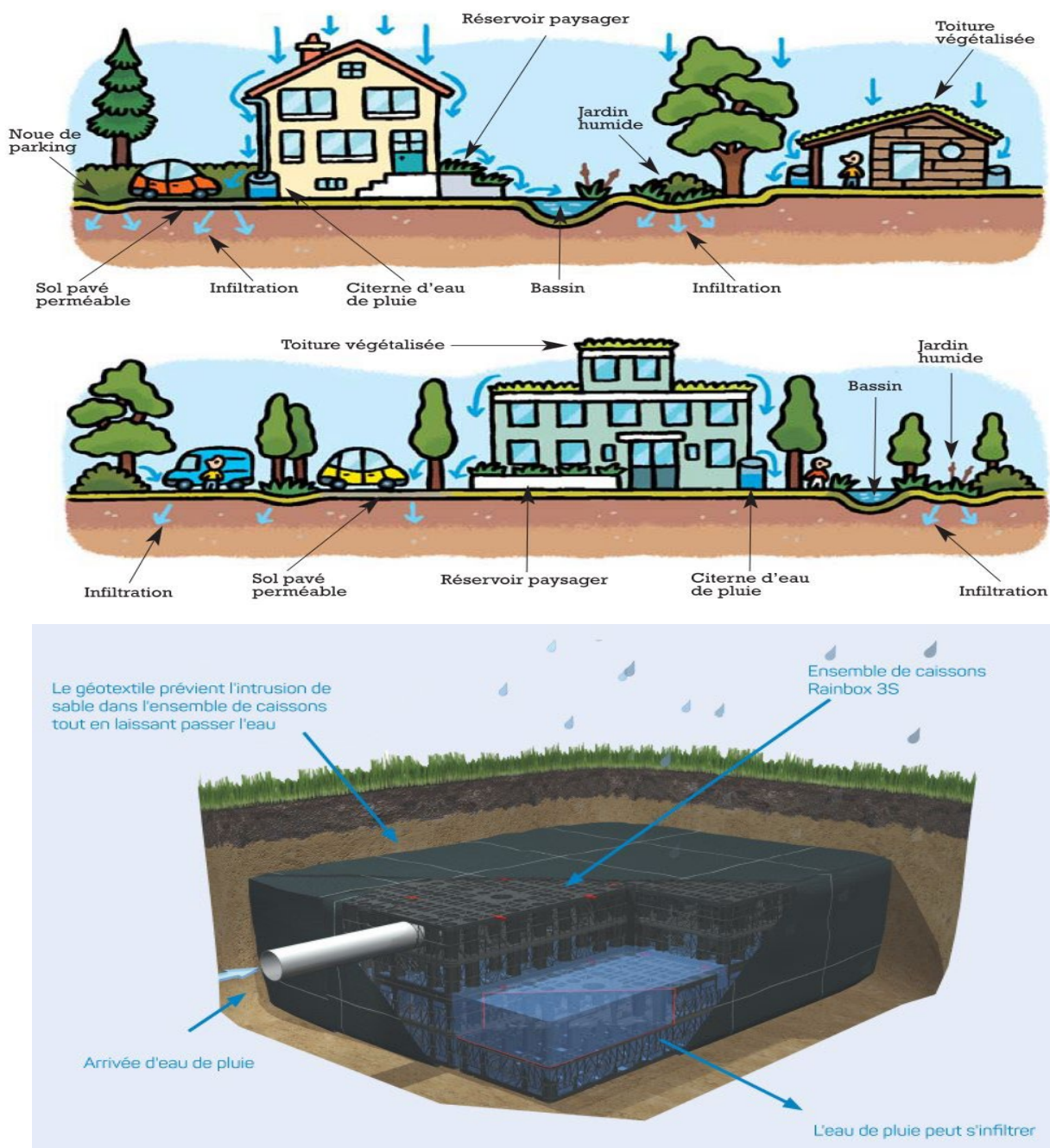
Environ 2/3 des habitants du **territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais** habitent une maison raccordée au « tout à l'égout ». Afin de desservir l'ensemble de ces habitations, près de 530 km de réseaux d'eaux usées et autant de réseaux d'eaux pluviales sont déployés dans les zones urbaines.

Afin d'entretenir ce patrimoine, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a investi en 2021, comme chaque année, près de 2,5 millions d'euros. En effet, les réseaux présentant des défaillances d'étanchéité ou devenus sous-dimensionnés du fait de l'urbanisation doivent faire l'objet d'un renouvellement.

Dans l'objectif d'améliorer la collecte des eaux usées et des eaux pluviales, et ainsi d'éviter la surcharge hydraulique des stations d'épuration, les nouveaux réseaux mis en place sont de type séparatif. En effet, là où historiquement, un réseau unitaire permettait la collecte en mélange des eaux usées et des eaux pluviales, suite aux travaux, les eaux pluviales sont collectées dans un réseau spécifique, raccordé au réseau hydrographique naturel, les eaux usées quant à elles sont dirigées vers la station d'épuration.



En parallèle des travaux de réseaux sur le domaine public, une attention toute particulière est portée sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle. En effet, afin d'éviter la surcharge hydraulique des réseaux et par conséquent des cours d'eau situés en aval, il est essentiel de penser un projet en intégrant la régulation voire l'infiltration des eaux pluviales au niveau de la parcelle.



2. INCIDENCE DE LA COVID SUR LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Du fait de la présence du génome de la COVID 19 dans les eaux usées, les agents du service assainissement doivent redoubler de vigilance lors de leurs interventions sur les réseaux et les stations d'épuration.

Le port des Équipements de Protection Individuelle doit être strictement respecté et des consignes de sécurité renforcées ont été communiquées aux agents devant intervenir sur les stations d'épuration. En effet, afin de limiter le risque de contact avec des embruns, avant leur intervention sur site, les agents doivent couper les équipements électromécaniques pouvant provoquer des éclaboussures.

3. LA COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

- Soutien à l'association Bocage Pays Branché

Par son soutien financier annuel à l'association Bocage Pays Branché, l'Agglomération participe aussi au renouvellement du paysage de bocage (plantation de haies, actions de sensibilisation, transmission de savoir-faire

- Encourager les communes à se labelliser « village étoilé »

Éteindre les lumières urbaines est une action n'ayant que des conséquences positives sur la biodiversité. En effet, les animaux nocturnes subissent lourdement l'implantation de zones lumineuses sur le territoire.

Aussi, réduire l'éclairage public permet de réduire la facture énergétique de l'Agglomération.

- Préservation de la ressource en eau

La collectivité cherche à améliorer la gestion des eaux de pluie et à limiter les consommations.

D'une part, dans son PCAET, l'Agglo2B proposera des solutions visant à limiter les pertes réseau et d'autre part, des solutions visant à limiter l'imperméabilisation des sols et à favoriser l'infiltration.

- Adaptation aux changements climatiques

Préserver et restaurer les continuités écologiques (trame verte et bleue) est une des compétences de la collectivité ainsi que limiter la consommation du foncier agricole.

3. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants

Les grands enjeux

- La qualité des services à la population
- Meilleur accès et offre d'équipements
- La santé publique
- La prévention sanitaire
- La tranquillité publique
- L'accès et les conditions de logement
- L'accès à l'emploi
- L'accès à la connaissance et à la culture

Compétences de l'Agglomération concernées

- > Réseau des bibliothèques
- > Conservatoire de musique
- > Scènes de territoire

Les chiffres clés du territoire



13 221
adhérents aux bibliothèques



Logement :
30 596 résidences principales
2 513 logements vacants



Fréquentation des centres aquatiques
264 154



Densité médicales :
6 médecins pour **1 000** habitants

D. Un PLU intercommunal favorable à la santé

Concept initié par l'Organisation mondiale pour la santé, l'urbanisme favorable à la santé part de l'idée que les choix en matière de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations.

Pour améliorer la qualité de vie et contribuer à un environnement vecteur d'épanouissement, le PLUi a introduit au sein de son évaluation environnementale des déterminants de santé. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi, éléments graphiques précisant et traduisant les règles à l'échelle parcellaire ont ainsi été pensés dans l'optique d'un urbanisme favorable à la santé (UFS). Cette approche innovante permet d'anticiper les questions de santé le plus en amont possible dans le processus des décisions relatives aux projets d'aménagement et d'urbanisme... un enjeu d'actualité en cette année 2021.

E. Améliorer la qualité des services à la population

1. DEVELOPPER DES POLES ET MAISONS DE SANTE POUR AMELIORER L'ACCES AUX SOINS.

Depuis 2013, l'Agglo2B, les professionnels de santé et les élus du territoire œuvrent ensemble pour maintenir et développer des services de soin de proximité au sein de Maison de santé pluridisciplinaire de manière structurée et équilibrée.

2. L'AMELIORATION DE L'ACCES ET DES CONDITIONS DE LOGEMENT

Depuis 2016, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais met en œuvre son Programme Local de l'Habitat (2016-2021). Ce document central en matière d'habitat et de logements s'appuie sur le principe directeur « pour un développement de l'habitat qui réinvestit les centres-bourgs et réinvente les « lotissements », le PLH 2016-2021 s'organise autour de 6 grandes orientations stratégiques :

- Développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant ;
- Assurer l'animation et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs par une politique de renouvellement et de réhabilitation urbaine ;
- Maîtriser la qualité des opérations et la consommation foncière par un accompagnement et une orientation active des projets ;
- Mieux répondre aux besoins en logements et structures d'hébergements spécifiques pour fluidifier les parcours résidentiels de toutes les catégories de la population ;
- Asseoir la politique « habitat » de l'Agglomération ;
- Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du PLH

L'ensemble de ces orientations se décline en 18 fiches actions opérationnelles dont certaines dédiées à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre en logement, notamment social.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et dans l'objectif de réactiver la dynamique de **production de logement locatif social** (FA 2 et 3 du PLH) et dans la suite des travaux engagés en 2019 puis 2020, la Communauté d'Agglomération a :

- Actualisé les **modalités de soutien financier aux bailleurs publics** (modification des statuts en février 2021 puis validation des règlements d'aide en mars 2021),
- **Articulé** des actions menées par les communes et l'intercommunalité (mise en place d'un tableau de bord de suivi des projets, élaboration conjointe des Contrats de mixité sociale sur les 2 communes déficitaires signés en mai 2021),
- Mise en place d'une **gouvernance pro-active** à l'échelle de l'Agglomération avec les communes, les bailleurs et les services de l'État (mise en place d'un comité de suivi, d'une commission d'attribution des aides ...).

Ces travaux sont le fruit d'échanges nourris avec les bailleurs sociaux, les communes et les services de l'État afin de répondre à l'enjeu de production d'une offre nouvelle en logements locatifs sociaux en adéquation avec les besoins et les politiques publiques portées. Cette production nouvelle de logements permettra ainsi l'accès à des logements plus performants d'un point de vue énergétique et favoriser la mixité sociale sur le territoire.

En Parallèle, un nouveau cadre de pilotage des attributions et de la gestion de la demande en logements locatifs sociaux a été finalisé en 2021 (Convention-cadre, Convention Intercommunale d'attribution et Plan Partenarial de Gestion de l'Information de la Demande en logement locatif social) différents documents) dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement qui réunit élus, services de l'État, professionnels du logement social et les représentants des usagers (FA 15 du PLH),

En 2021, les grands objectifs et enveloppes budgétaires du **Programme d'Amélioration de l'Habitat Privé** (FA 6 du PLH) ont été définis. Le programme « AggloRenov » sera mis en place en 2022 et articulera à la fois des aides à l'amélioration et à la transformation de logements situés en centres-bourgs et centres-villes (avec des aides Anah abondées par le territoire notamment en matière de rénovation énergétique des logements, adaptation, amélioration et création du logement locatif conventionné et des aides locales) ainsi qu'une information et un accompagnement des particuliers notamment vers la rénovation énergétique de leur logement. Ce programme décline aussi un volet accompagnement et appui financier **pour lutter contre l'habitat dégradé et indigne** et favoriser ainsi un mieux vivre dans les logements rénovés.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec le CAUE 79, des **ateliers de sensibilisation des enfants** (FA 9 du PLH), autour de la question : comment habitez-vous demain ? (incluant les questionnements autour de l'énergie et de la prise en compte de la biodiversité) peuvent être organisés auprès des professeurs des écoles. Avec le contexte sanitaire, l'année 2021 fut une année en pointillés et différents ateliers ont dû être reportés.



- **Le logement des Jeunes**

Une résidence Habitat jeune, c'est quoi ?

Les résidences habitat jeunes s'adressent à des jeunes de 16 à 30 ans en leur proposant un hébergement provisoire (de quelques mois à 2 ans) associé à un ensemble de services visant à accompagner leur insertion et leur mobilité. C'est un tremplin vers un logement indépendant.

Elles proposent :

- une offre en logements meublés toutes charges comprises : T1', T1 bis voir T2
- une aide et un accompagnement vers un logement plus autonome
- des animations collectives et une vie en communauté
- une aide aux démarches administratives,
- un accompagnement sur les techniques de recherche d'emploi,
- mais également, sorties, loisirs, animations, infos santé, infos emploi, accès à Internet...

Ces logements sont accessibles aux jeunes selon 3 profils :

- les jeunes en mobilité professionnelle et/ou scolaire,
- les jeunes engagés dans un parcours d'insertion, mais rencontrant des difficultés économiques et/ou sociales justifiant d'un accompagnement spécifique,
- les jeunes en début de parcours professionnel, en pré-installation

L'association Pass'haj, agréée par l'État, gère actuellement l'ensemble des résidences RHJ du Nord Deux-Sèvres (Cerizay, Bressuire et Thouars) ainsi que des logements partagés sur Bressuire, Mauléon et Nueil-Les-Aubiers.



En 2020,

- 61% des jeunes sont venus en RHJ afin de se rapprocher de leur lieu d'activité,
- 49% sont originaires des Deux-Sèvres,
- 63,5% sont en dessous du seuil de pauvreté et gagnent moins de 1 065€ /mois. 42% ont des ressources inférieures à 610€/mois,
- la durée de séjour est en moyenne de 7 mois.

Le redéploiement sur le territoire

Il existe aujourd'hui 2 résidences Habitat Jeunes (RHJ) : à Cerizay (résidence du Bocage, 33 places) et à Bressuire (résidence Imaje, 12 places) + sous-location de logements HLM sur Bressuire, Mauléon et Nueil-Les-Aubiers.

Au regard des besoins qui ont évolué (- de demandes sur Cerizay, + de demandes sur Bressuire et autres pôles urbains), un projet de redéploiement des RHJ a été étudié en lien avec l'ensemble des acteurs en présence.

Objectif : structurer une offre habitat jeune équilibrée et en cohérence avec le tissu économique du territoire

Principes retenus :

- l'implantation d'une Résidence Habitat Jeunes principale à Bressuire sur le bassin d'emploi principal avec une présence plus permanente des équipes socio-éducatives et pouvant accueillir 24 logements supplémentaires,
- la création de micro-résidences Habitat Jeunes à Cerizay, Moncoutant et Nueil-Les-Aubiers, pouvant accueillir entre 5 et 12 logements, en fonction des besoins, permettant le déploiement de l'action socio-éducative,
- la possibilité de proposer des logements partagés, en diffus, agréés FJT ou non, permettant de développer une réponse plus souple, dans des lieux où la demande en logement est moins prégnante, mais existante à Mauléon notamment :

Le projet de redéploiement se structure de cette façon :

Bressuire		36 places	
	IMAJE	8 logts, 12 places	
	Création RHJ	24 logts, 24 places	Site de l'ancien théâtre = <i>démolition - reconstruction</i>
Cerizay		12 places	
	Réhabilitation RHJ	12 logts, 12 places	Résidence du Bocage = <i>bâtiment partagé</i>
Moncoutant		5 places	
	Création RHJ	5 logts, 5 places	Ancienne maison de retraite Les Bleuets = <i>bâtiment partagé</i>
Nueil-Les-Aubiers		12 places	
	Création RHJ	12 logts, 12 places	Ancienne maison de retraite Bois Grimault = <i>bâtiment partagé</i>
Mauléon		3 places	
	Location logts DSH (colocation)	1 T4 = 3 places	
TOTAL Bocage Bressuirais		68 places dont 65 en RHJ	

En bleu, les 4 opérations immobilières projetées proposent un total de 53 logements.

Au-delà d'un redéploiement de l'offre en habitat jeune, il s'agit de s'appuyer sur des bâtiments déjà existants situés en cœur de ville (opération de requalification, voir de renouvellement urbain).

Sur les sites de Cerizay, Moncoutant sur Sèvre et Nueil-Les-Aubiers, en 2021, les avant-projets ont été présentés en 2021. Les travaux doivent débuter en 2022. Pour le site de Bressuire, après avoir retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre en 2021, une phase de démolition est prévue début 2022, l'avant-projet sera l'étape suivante.

• L'appui à la revitalisation des cœurs de ville et de bourgs

La Communauté d'Agglomération anime et coordonne le programme intercommunal « cœur de bourg, cœur de vie » afin d'articuler les politiques intercommunales et les dispositifs financiers en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, au côté des communes, depuis 2015. Ce programme s'appuie sur 4 piliers :

- habitat et cadre de vie
- économie et services
- mobilité et déplacement
- animation, patrimoine et tourisme.



Lauréat à l'AMI Région revitalisation des petits et moyens pôles urbains retenue

Dans le cadre du programme intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie », une candidature collective (Agglo2B et les 6 communes éligibles : Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers et Argentonny) a été déposée en février 2020 auprès de la Région. Après un passage en comité consultatif en mars 2020, notre candidature a été retenue.

Une convention-cadre a ainsi été élaborée et signée en novembre/décembre 2020. Cette convention précise les modalités de partenariat avec la Région et notamment un appui financier à :

- l'ingénierie => chef de projet, études
- à la mutation d'îlots => participation au déficit d'opération
- aux projets innovants pour de nouvelles formes de commerces et services.

L'appui et la participation aux démarches Action Cœur de ville et Petites villes de demain

Deux dispositifs initiés par l'État en faveur de la revitalisation trouvent aussi un écho en Bocage Bressuirais :

- **« Action Cœur de ville »** pour lequel la ville de Bressuire a été retenue en 2018 et pour lequel la Communauté d'Agglomération est un partenaire actif. Le projet urbain de la ville ayant été validé en mars dernier, l'avenant à la convention Cœur de ville a été finalisé en novembre et a été signé en décembre 2020. Cet avenant valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) décline le programme opérationnel visant la redynamisation du cœur de ville de Bressuire.
- **L'Appel à Projet Petites Villes de demain** a été lancé par l'État en octobre 2020 et vise à soutenir les petites centralités dans leur démarche de revitalisation, en partenariat avec l'intercommunalité. En décembre 2020, les communes d'Argentonny, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers.

Ces démarches à articuler vont permettre aux petits et moyens pôles urbains de l'Agglomération de disposer d'une boîte à outils technique, fiscale et financière afin d'encourager la redynamisation des centres-villes.

La convention d'adhésion à Petites villes de Demain a été signée en septembre 2021 (Agglo2B et les 5 communes).

Ingénierie revitalisation :

3 chargés de mission ont été recrutés en 2021 (1 poste pour Mauléon, 1 poste pour Argentonny/ Nueil-Les-Aubiers et 1 poste pour Cerizay/Moncoutant sur Sèvre) avec l'appui financier de la Région, de l'État et de la Banque des Territoires. Cette ingénierie va permettre aux communes concernées de définir et déployer leur stratégie de revitalisation.

• Chiffres clés :

Logement :

- nombre de résidences principales : 30 923 (88,4%)
- nombre de logements vacants : 2 812 (8%)
- 72,3% des logements sont occupés par leur propriétaire et 26,7% par un locataire
- 70% du parc de logement a plus de 30 ans (25,6% ont été construits avant 1945)

(DONNÉES INSEE RP 2017)

Parc HLM :

- 2 997 logements locatifs HLM (soit 9,7% des résidences principales)
- 75% du parc locatif HLM a plus de 20 ans
- Plus de la moitié est classée en étiquette énergétique E, F ou G

(DONNÉES RPLS 2018 ET 2015)

3. POLE D'ECHANGES MULTIMODAL : UN LIEU CENTRAL POUR FAVORISER LA MOBILITE

L'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite faciliter les différents déplacements et améliorer la qualité de vie des habitants du Bocage Bressuirais et des usagers des transports. Au-delà de poursuivre l'utilisation des différents modes de transports collectifs (bus, cars, train), l'Agglo2B souhaite développer les circulations douces (marche à pied, vélo) et le covoiturage en réponse à l'évolution des attentes des usagers et de réduction de l'empreinte carbone.

La volonté est également de renforcer la communication pour faciliter l'accès à l'information sur les moyens de mobilité et réduire les temps d'attente des usagers sur les transports collectifs.

Inaugurés en 2021, le Pôle d'échanges multimodal et la Cité de la Jeunesse et des Métiers (CJM) sont devenus des endroits incontournables à destination des habitants du territoire pour les transports collectifs et l'intermodalité, l'information et l'emploi.



F. MAINTENIR ET AMÉLIORER LA SANTÉ PUBLIQUE, DANS SES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES

1. SENSIBILISATION DES PARTICULIERS AU RADON

Dans le cadre de sa politique de santé, l'Agglomération du Bocage Bressuirais veille à l'intégration de la santé environnementale dans les projets architecturaux des maisons de santé.

En partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, la Communauté d'Agglomération a lancé un projet d'accompagnement à une meilleure prise en compte du "risque radon". Ce projet vise à sensibiliser les habitants au radon, à mieux appréhender localement l'exposition de la population à ce risque et à intégrer une approche globale de l'exposition des populations (domicile, travail, loisirs...).

2. POLES ET MAISONS DE SANTE

Dans la cadre de sa politique de santé, la Communauté d'Agglomération participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de pôles de santé (dynamique de réseau) et la mise à disposition de maison de santé (outil immobilier).

3. CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé (ARS) et la collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. Ceci dans l'objectif de proposer des environnements favorables à la santé.

4. SPORT

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Communauté d'Agglomération a choisi de soutenir les clubs sportifs, notamment les écoles de découverte des sports. En effet, les clubs sportifs et en particulier les Écoles de Découverte des Sports concourent à la pratique de sport dans une perspective de santé- bien être, autant pour les plus petits (motricité) que pour les plus âgées, les seniors (entretien musculaire).

5. CENTRES AQUATIQUES

En 2021, les centres aquatiques ont malgré la crise sanitaire permis au plus grand nombre d'accéder à la pratique sportive, récréative et à la détente. Nous avons enregistré 112 076 passages dans les différents centres aquatiques répartis comme suit :

Equipements	Nombre baigneurs
Bressuire	65 286
Cerizay	28 104
Mauléon	3 135
Argentonny	5 869
Moncoutant-sur-Sèvre	9 682
Nueil-Les-Aubiers	-
TOTAL	112 076

G. Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture

1. RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE (RLP)

En 2019, afin de favoriser l'accès de tous aux bibliothèques, la Communauté d'Agglomération a décidé la gratuité dans les 24 bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire. La finalité était de favoriser l'augmentation du nombre d'inscrits et ainsi démocratiser l'accès à la connaissance et à la culture. Les chiffres ont été éloquentes : de 7500 inscrits individuels en 2018, ils étaient plus de 12 000 en 2019, la communication autour de la gratuité et l'effet d'aubaine ont permis de toucher de nouveaux adhérents. Cet engouement a résisté à la crise covid, car ils étaient plus de 13 000 inscrits (individuels et collectivités) en 2021 à bénéficier des services.

En vue d'élargir les publics, outre la politique tarifaire, un travail est mené sur l'accessibilité de l'offre de service aux publics en situation de handicap, qu'il soit physique, visuel, auditif, mental, cognitif... Le site internet des Bibliothèques présente ainsi un taux de conformité de 78% au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA). En 2021, les bibliothèques ont eu une subvention du Centre national du livre afin de proposer également des collections en gros caractères ainsi que des livres audios et le matériel permettant de lire les contenus adaptés (livres au format DAISY par exemple, loupes électroniques, télé agrandisseur). Enfin, le service de portage de livres à Cerizay et à Nueil-Les-Aubiers est destiné aux habitants de Cerizay qui sont dans l'incapacité de se déplacer de façon permanente ou pour une longue durée (grossesse difficile, âge, handicap...).

Toujours dans une optique d'élargissement, les Bibliothèques veillent à constituer des collections qui ne soient pas uniquement accessibles aux grands lecteurs, mais également aux publics éloignés de la lecture et des équipements culturels : livres « faciles à lire » c'est-à-dire présentant certaines caractéristiques de fonds et de forme (présence d'illustrations, textes courts, simplification de la mise en page...), CDs, films, magazines et jeux (jeux vidéo et jeux de plateau) sont également proposés. Depuis novembre 2021, ces collections sont réservables et empruntables en tous lieux, grâce à une navette qui apporte le document souhaité dans la bibliothèque choisie par l'adhérent. Depuis septembre 2021, grâce au partenariat avec la Médiathèque départementale des Deux-Sèvres (MDDS), les adhérents peuvent aussi bénéficier des ressources numériques (ebook, presse en ligne, formations diverses), permettant à tous de bénéficier d'un service sans contrainte physique ou horaire.

2. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Le Conservatoire acteur en direction des publics éloignés :

- la prise en compte des personnes en situation de handicap avec deux ateliers handi-musique hebdomadaires
- le lien intergénérationnel à travers des ateliers 'jardin musical' et 'chantons en famille'
- 1 300h d'éducation musicale en milieu scolaire et son dispositif 'Orchestre à l'École' élargi de 3 à 4 orchestres (Jules Ferry en quartier prioritaire de Bressuire, École Notre-Dame de Moncoutant, École de Chanteloup)

3. L'ABBAYE, MUSEE A MAULEON

La collectivité exemplaire et responsable

Le nouvel équipement touristique et culturel, l'Abbaye à Mauléon, qui abrite une médiathèque, un musée et l'office de tourisme a accueilli 6 250 visiteurs depuis son ouverture mi-juillet. De par ses collections, le musée s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable puisqu'il permet de mieux connaître le bocage, son paysage, son histoire et de renforcer l'attachement à ce territoire. Les outils de médiation imaginés (audioguide, bornes numériques, boîtes tactiles et parcours enfants) favorisent l'appropriation de cette histoire locale par des publics enfants et/ou souffrants de handicaps.

4. Solidarité entre les territoires et les générations

Les grands enjeux

- Réduction des précarités et de la grande pauvreté
- Renforcement du lien social entre les générations et entre les populations de diverses origines socio-culturelles
- Réduction des discriminations et des inégalités
- Solidarités intercommunales

Compétences de l'Agglomération concernées

- > PLH
- > CIAS
- > Contrat Local de Santé (CLS)
- > Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- > Transports
- > Centre intercommunal de la Sécurité et prévention de la Délinquance (CISPD)

Les chiffres clés du territoire



15 % de ménages potentiellement exposés à la précarité énergétique



11 500 personnes bénéficiant des actions sociales et des services à la personne de l'Agglomération du Bocage Bressuirais



30 855 actifs sur le territoire
= 42,6 % de la population

A. La Cité de la Jeunesse et des Métiers : une porte d'entrée pour plus de 15 000 jeunes

Le Pôle d'Échanges Multimodal situé à Bressuire a été inauguré en 2021. Il relie le train, les voies de cars et de bus, les stationnements à vélos.

Accolée à cet équipement, la Cité de la Jeunesse et des Métiers (CJM) se veut un lieu d'information et de formation pour les jeunes du territoire. Point d'entrée et lieu d'accueil convivial (bar sans alcool) pour renseigner les jeunes dans tous les domaines et favoriser le développement d'activités professionnelles ou collectives (coworking, tiers lieu...), la CJM permet d'orchestrer un maillage territorial avec des antennes dans les 5 villes structurantes du territoire (Mauléon, Cerizay, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers, Argentonny) en lien avec les CSC locaux.

Il aidera à apporter le service en proximité à tous les jeunes, y compris ceux du milieu rural. Sur Bressuire, la Cité de la Jeunesse s'intègre dans un projet plus global d'aménagement avec le pôle d'échanges multimodal (PEM), Pôle Emploi, écoles, périscolaire, et centre de loisirs, garage solidaire...

B. Pôle d'échange multimodal : un lieu central pour favoriser la mobilité

L'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite faciliter les différents déplacements et améliorer la qualité de vie des habitants de Bressuire et des usagers des transports.

Au-delà d'inciter à l'utilisation des transports collectifs et de favoriser les échanges avec les autres modes de déplacement (marche à pied, vélo, covoiturage...), les objectifs du Pôle d'échanges multimodal sont de rendre plus lisibles et plus sûrs les informations et les échanges entre les différents modes de transport et d'offrir de meilleures conditions d'attente aux usagers.

Le Pôle d'échanges multimodal devient un endroit incontournable à destination de l'ensemble des habitants du territoire pour les transports collectifs.

C. Accompagner les enfants vers une mobilité plus durable

Mise en place d'un dispositif sur le « savoir Rouler à vélo ». Le dispositif est piloté par la DCSPP des Deux-Sèvres et cherche à soutenir le savoir-rouler à vélo par des cycles d'apprentissage à destination d'un public enfant dans les accueils collectifs de mineurs ainsi que sur les temps périscolaires et extrascolaires. Par la suite, il s'agit d'étendre aux publics adultes éloignés de la pratique. Plus précisément il s'agit de :

- Amener davantage acteurs éducatifs et enfants à participer aux actions d'éducation à la route ;
- Créer du lien avec les parcours éducatifs de santé, de citoyenneté et de culture ;
- Former les intervenants non qualifiés dans le cadre des projets ;
- Créer un lot de matériel mutualisable entre les différents partenaires des projets (vélos, EPI, panneau de signalisation) ;
- Dans un second temps, amener les adultes éloignés de la pratique physique vers le vélo (maman...).

L'Agglomération a intégré le collectif départemental pour l'ensemble des acteurs du Bocage à l'émergence du projet et s'est engagée dans sa mise en œuvre. En 2021, la démarche a permis de former 15 animateurs. Les cycles d'apprentissage ont permis d'accompagner 42 enfants.

D. Pôles et maisons de santé

Dans la cadre de sa politique de santé, la Communauté d'Agglomération participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de pôles de santé (dynamique de réseau) et la mise à disposition de maison de santé (outil immobilier).

E. Contrat de ville - quartier de Valette

Conclu pour une durée de 6 ans, le contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre l'État, la ville de Bressuire, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des Dépôts et Consignations, Habitat Nord Deux-Sèvres, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Maison de l'Emploi. Il constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur de quartier reconnu « de géographie prioritaire » : quartier de Valette à Bressuire.

Depuis 2015, de nombreux projets ont été soutenus au bénéfice des habitants de Valette dans le cadre des thématiques prioritaires (le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et la cohésion sociale) et axes transversaux (la jeunesse, la prévention des discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion des valeurs fondamentales de la république et de la citoyenneté) du contrat de ville.

Le conseil citoyen de Valette regroupe 17 habitants du quartier et 7 acteurs locaux. Il a permis d'associer les habitants aux décisions liées à la politique de la ville et son implication est importante dans les actions menées dans le quartier (réalisation de la caravane itinérante, journée citoyenne, Valette en fête).

La loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a prolongé jusqu'en 2022 la durée des contrats de ville. Cette prorogation, prenant la forme d'un **Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR)**, entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

L'Éducation nationale attache une attention particulière et se mobilise pour mettre en place des dispositifs de scolarité adaptés sur tous les territoires en politique de la ville.

Le développement des stages de qualité aux élèves de 3^{ème} du quartier constitue une mesure du plan de mobilisation nationale (mesure 18) et sera déployé dans le cadre du PAQTE grâce au réseau d'entreprises partenaires.

L'Expérimentation Réussite Educative (ERE) vise le repérage par les partenaires de situations individuelles d'enfants jusqu'à 12 ans qui cumulent des difficultés (d'ordre scolaire, sur la parentalité, sur la santé...).

Concernant la politique de renouvellement urbain associé au contrat de ville, une étude urbaine a été menée entre 2017 et 2019. Menée de manière participative, cette étude a aboutie à des propositions de réaménagement d'espace public, mais aussi de restructurations des logements locatifs sociaux. Toutefois, compte tenu du changement de gouvernance (Deux-Sèvres Habitat, nouvelle équipe municipale), il s'est avéré nécessaire de requestionner cette étude urbaine. La Communauté d'Agglomération a donc accueilli durant 4 mois un stagiaire (Clément DARESSY) étudiant de Polytech Tours pour requestionner l'étude urbaine. Ce travail partagé avec la ville de Bressuire et les bailleurs a permis de redéfinir les priorités d'actions (validation d'un scénario, création et priorisation de fiches actions).

F. Contrat local de Santé (CLS) – 2^e génération

Le Contrat Local de Santé (CLS) est issu de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009. Il a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants.

Le Contrat Local de Santé 2019-2023, signé à l'échelle du territoire du Bocage Bressuirais, est un outil d'animation territoriale en santé se caractérisant par la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les objectifs suivants :

- Disposer d'une ingénierie locale en santé pour accompagner l'émergence de projets ;
- Apporter une réponse aux besoins de santé prioritaires identifiés et favoriser l'ancrage du droit commun en santé sur le territoire ;
- Permettre une meilleure connaissance des acteurs qui œuvrent en faveur de la santé sur le territoire et soutenir les coopérations entre les acteurs du territoire de façon à structurer les filières et les parcours de santé.
- Agir sur les déterminants de santé (logement, cadre de vie, aménagement urbain, transports, qualité de l'air...).
- Renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes fragilisées.

G. Une Convention Territoriale Globale (CTG) : services aux familles

Initié en septembre 2020 par la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole et la Communauté d'Agglomération, la Convention Territoriale Globale vise à la fois à structurer les services aux familles et renforcer l'action éducative en direction des enfants et des jeunes. La CTG recherche la convergence des politiques de santé, de prévention, culturelles (...) autour des services aux familles. Le document d'orientation identifie l'échelle du bassin de vie comme espace de coopération entre acteurs de proximité de l'accueil du tout petit, des enfants et des jeunes en particulier autour d'enjeux comme le soutien à la parentalité et l'accueil du handicap. Enfin, il promeut la contribution éducative des acteurs du sport, de la culture, des ludothèques, du développement durable et du numérique. La rédaction de ce document a mobilisé les élus, les services et les acteurs du territoire. La convention a été signée le 29 juin 2021 avec les organismes sociaux.

H. Le soutien à domicile

Le service de soutien à domicile a pour mission d'accompagner les personnes âgées ou handicapées à domicile en leur apportant une aide pour la gestion du logement, un soutien moral et psychologique, en leur permettant l'accomplissement des actes essentiels de la vie et de lutter contre l'isolement. La mise en place d'un plan d'aide à domicile permet d'assurer aux personnes dépendantes une aide régulière pour les actes indispensables au maintien à domicile dans de bonnes conditions. Cette aide permet de compléter l'aide de la famille voire se substituer à l'absence de proches dans l'entourage des aînés.

I. Le dispositif sortir +

Ce dispositif permet aux personnes de plus de 80 ans ressortissantes de certaines caisses de retraite complémentaire de bénéficier d'une aide financière à l'accompagnement individuel par une professionnelle de l'aide à domicile pour réaliser des sorties de loisir ou confort. Cette aide permet de sécuriser les personnes âgées et de les inciter à poursuivre une vie sociale et à rompre l'isolement.

J. Le service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Le service de soins infirmiers à domicile assure sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale pour les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes. Il peut, par dérogation, apporter une aide aux personnes de moins de 60 ans présentant un handicap, une affection ou une pathologie chronique. L'objectif est d'éviter une hospitalisation ou faciliter le retour à domicile après un passage en établissement.

Nous concrétisons au quotidien notre engagement en faveur du développement durable :

Sur le plan écologique

- En privilégiant la communication électronique (un projet de télégestion est actuellement en cours pour permettre à terme de ne plus imprimer les plannings des intervenants à domicile.)
- En recyclant les cartouches d'encre.
- En imprimant si besoin les documents en recto verso.
- En sensibilisant le personnel au tri sélectif pour le diffuser auprès des bénéficiaires des services.
- En choisissant des fournitures et des équipements écologiques, et en éliminant nos déchets de manière responsable (le prochain marché de fourniture des repas, comme celui en cours, imposera aux fournisseurs des contenants recyclables).
- En ayant une approche globale de la nutrition et de la restauration pour satisfaire les besoins nutritionnels et le plaisir gustatif des usagers tout en luttant contre le gaspillage (travail en étroite collaboration avec le fournisseur des repas sur cet aspect).
- En faisant appel à des prestataires extérieurs par le biais de l'Hospitalisation à Domicile (HAD) et des infirmiers libéraux pour l'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) dans le cadre du service de soins infirmiers à domicile.

Sur le plan social et économique

- En sectorisant le territoire desservi par les intervenants à domicile, afin de réduire les déplacements/dépenses.
- En créant des emplois de proximité et un emploi aidé (CAE-CUI dans le cadre du Parcours Emploi Compétences) pour répondre aux besoins à domicile et développer le lien social.
- En plaçant les valeurs de respect, d'éthique et de professionnalisme au cœur de notre démarche.

Toutefois, il est difficile de trouver le juste équilibre entre protection de la santé (utilisation de beaucoup d'équipements "plastiques" pour le personnel) et protection de la planète dans le contexte sanitaire actuel lié à la COVID 19.

K. Le service des repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile s'adresse aux personnes de plus de 65 ans et/ou personnes handicapées ou en incapacité temporaire de réaliser leur repas seules. Il permet de garder une alimentation équilibrée, notamment en cas de retour d'hospitalisation, d'isolement ou d'apparition de la dépendance.

Le service assure une prise en charge 7 jours sur 7 pour les repas de midi et soir. Une formule au choix permet de respecter les goûts et appétences des usagers, choix précieux dans la prévention de la dénutrition des aînés.

L. Dispositif "référénts jeunesse"

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'appuie sur le réseau associatif local engagé pour la jeunesse afin de relayer son action, conjointement avec l'objet social des associations porteuses de la fonction "référént jeunesse".

Le dispositif "référénts jeunesse", s'exerçant auprès des publics 11-30 ans, permet de développer l'information jeunesse et l'accompagnement de projets sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les associations porteuses (CSC Bressuire, CSC Cerizay, CSC Mauléon, CSC Nueil-Les-Aubiers, Association La Colporteuse Argentonay et Fédération Familles Rurales Moncoutant) ont initié et conçu un projet d'animation favorisant le développement social dans lequel elles promeuvent :

- - L'animation jeunesse et l'accompagnement de projets sur leur territoire par les jeunes et pour les jeunes.
- - La participation et l'implication des jeunes dans l'animation locale favorisant leur citoyenneté.
- - L'accueil et l'information des jeunes et la mise en place d'actions de prévention santé.

Le référent jeunesse peut apporter un appui technique et notamment une méthodologie de projet pour que les jeunes puissent mettre en place des actions éducatives, sportives, culturelles, ludiques et de construction du lien social. 7 microprojets ont fait l'objet d'un soutien spécifique de la collectivité en 2021.

M. Les transports en commun

Le réseau de transport en commun de l'Agglomération baptisé "Tréma" est en service depuis 2020. Les lignes de transport ainsi créées permettent de relier les différents pôles urbains du territoire et voisins au territoire, au sein de Bressuire ainsi que vers Faye l'Abbesse en direction du plateau technique du Centre Hospitalier du Nord Deux-Sèvres (CHNDS). Ainsi, 8 lignes régulières sont existantes sur le territoire, en complément des lignes régionales qui desservent partiellement notre territoire. Celles-ci peuvent être utilisées pour des trajets internes à l'Agglomération grâce au partenariat établi avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, 18 lignes scolaires ont vu leur offre s'élargir le mercredi soir et pendant les vacances, uniquement sur réservations. Ces lignes "périurbaines" offrent des liaisons quotidiennes aux habitants du territoire (accès aux services et commerces, aux soins, etc. notamment pour les personnes les moins véhiculées).

Enfin, depuis fin 2018 et jusqu'en 2022, la Communauté d'Agglomération entreprend la mise en accessibilité de 16 arrêts de transport, en commun, répartis sur son territoire afin de favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite (PMR) en complément des véhicules déjà affectés à ces lignes régulières. Ceux-ci sont des autocars avec plateforme pour la prise en charge des PMR ou 2 bus urbains, à plancher bas, présents sur la ville-centre de Bressuire et vers l'hôpital à Faye l'Abbesse.

N. Le transport solidaire



Le transport solidaire, intitulé "Trans Bocage Solidaire", continue de fonctionner sur l'ensemble de son territoire grâce aux associations porteuses du dispositif : les 4 centres socioculturels (CSC) du Pays Mauléonais, de Nueil-Les-Aubiers, du Cerizéen et de Bressuire, du Relais Familles de l'Argentonnais et du Secours Catholique du Moncoutantais.

Ces associations s'appuient également sur les Maisons de Services Au Public (MSAP) du territoire.

Ce dispositif à finalité sociale s'organise autour d'un réseau de chauffeurs bénévoles qui effectuent des déplacements correspondant aux besoins des bénéficiaires.

Sont concernés par ce dispositif les habitants du territoire et les personnes sans moyen de locomotion ou en difficultés passagères ne pouvant, pour diverses raisons, utiliser les moyens de locomotion existants. Toutefois, les personnes âgées sont les plus représentées.

Les motifs de déplacements occasionnels sont essentiellement les suivants :

- se rendre à des rendez-vous médicaux et paramédicaux, à la pharmacie,
- faire ses courses du quotidien,
- rendre visite à un proche,
- effectuer des démarches administratives ou professionnelles...



5. Produire et consommer durablement

Les grands enjeux

- Une consommation et des pratiques citoyennes responsables
- La réduction des déchets produits et leur valorisation
- La préconisation des ressources substituables
- Des pratiques durables de l'économie locale
- Le développement des filières durables
- La transition écologique et le développement durable dans les entreprises et industries

Compétences de l'Agglomération concernées

- > Gestion des déchets
- > Écologie industrielle territoriale
- > Plan paysage
- > Guide des circuits courts

Les chiffres clés du territoire



121 kg / habitant / an
de déchets traités



43 entreprises adhérentes à la démarche EIT
RECTO-VERSO

A. Écologie industrielle et territoriale – recto verso



RECTO VERSO est la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale impulsée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais dont l'objectif est de favoriser les actions de mutualisation et de coopération entre les entreprises du Bocage Bressuirais.

Depuis son lancement en 2017, celle-ci s'est structurée dans l'objectif de pouvoir se pérenniser. En 2018, l'association pour porter la démarche a vu le jour, afin de permettre aux entreprises de devenir plus actrices. En 2019, le poste de chargé d'animation du réseau

RECTO VERSO a été transféré de la collectivité à l'association. En 2021, ce sont 43 entreprises du Bocage Bressuirais qui adhèrent à l'association et bénéficient des services proposés en matière de déchets, d'énergie ou encore de mobilité.

Depuis son lancement, nombreuses sont les synergies qui ont vu le jour.

La collectivité reste très présente dans la démarche et apporte son soutien. Des liens étroits demeurent entre l'association RECTO VERSO et la direction Prévention et Valorisation des Déchets et celle du Développement Economique.

ATELIERS ET TEMPS D'ECHANGES EN 2021

- Rendez-vous d'Affaires Économie Circulaire
- 3 ateliers thématiques énergie : financement de la performance énergétique, photovoltaïque, optimisation contrats d'électricité
- 1 Atelier thématique mobilité : mobilité BioGNV dans les transports
- Mise en place de collecte mutualisée de déchets électriques et électroniques (DEEE) : 2 tonnes collectées
- Mobilisation de 20 structures participantes pour le Challenge de la mobilité
- Lancement d'un club d'auditeurs croisés inter-entreprises (ISO 14001)



COMMUNICATION

- **Site Internet** : petites annonces, agenda, actualités
- **Newsletter** : +20 envois réalisés en 2021 et + 310 contacts
- **Presse et radio**
- **Vidéo de présentation de la démarche**, pilotée par l'ADEME et le réseau synapse
<https://www.youtube.com/watch?v=pvtjpF6lw8o>

RESULTATS DES ACTIONS

Groupeement d'achats d'électricité et de gaz naturel électricité

- > 50 contrats optimisés (sites de production)
- > 35 entreprises participantes

Location d'une caméra de détection de fuites d'air comprimé depuis juillet 2020

- > à 9 entreprises ont effectué des campagnes de détection de fuites
- > à + 200 fuites d'air comprimé identifiées à ce jour (soit environ 6 500 € d'économie et 19 433 kWh/an de pertes énergétiques identifiées)

Pacte Efficacité Matières

- > à 4 entreprises engagées
- > à 20 mois d'accompagnement pour réduire à la source la production de déchets
- > à 17,2 tonnes de déchets évités
- > à 20 925 € économies/an
- > à 20,6 tonnes de déchets recyclés

Petites Annonces

- > à 20 tonnes de déchets détournés
- > à 28 k€ économisés

BILAN DES ACTIONS

- 110 entreprises engagées dans les actions
- 410 tonnes de déchets valorisés depuis 2018
- 20 tonnes de déchets réemployés depuis 2018
- 322 k€ économisés depuis 2018

B. PLAN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais œuvre en faveur de la réduction des déchets depuis de nombreuses années. De 2010 à 2014, elle a mis en œuvre un 1er plan de prévention des déchets qui lui a permis d'atteindre l'objectif de -7% d'Ordures Ménagères et Assimilées (démarrage de l'équipement de la population locale en composteurs).



Ce 1^{er} plan, ainsi que son travail en collaboration avec les collectivités territoriales du département lui a permis d'être lauréate du label "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" en 2014. Elle a pu ainsi signer un contrat d'objectif "Déchet Économie Circulaire" pour la période 2015-2018 avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) de Nouvelle-Aquitaine (lancement du défi Familles Zéro déchet).

En parallèle, elle a également poursuivi ses efforts en restructurant son service de collecte (1^{ère} phase de déploiement en 2015, 2^{ème} phase en 2017 et dernière phase en 2019) et en mettant en place une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) au volume, qui sera effective pour l'ensemble des usagers du territoire en 2022.

En août 2018, les élus ont voté pour la rédaction et la mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui a été adopté le 14 mai 2019. Ce nouveau plan vise à atteindre les objectifs fixés par la loi TEPCV (loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte) du 17 août 2015. Elle consacre la priorité à la prévention des déchets au sein d'une logique d'économie circulaire.

Les principaux objectifs de la loi TEPCV :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020),
- porter à 65 % les quantités de déchets orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020),
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)

Afin de répondre à ces objectifs, un programme d'actions est mis en œuvre chaque année par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses partenaires.



1. UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque année scolaire, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais accompagne un gestionnaire de cantine scolaire, afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire et les guider dans la mise en œuvre d'un programme d'actions sur cette thématique. L'action comprend une caractérisation des déchets alimentaires et son analyse, des animations en classe, des réunions avec les différents acteurs (personnel de la cantine, élu, professeurs, commission repas...) afin de les aider à mettre en place des actions durables. En 2021, l'Agglo2B a poursuivi le travail entamé avec la cuisine centrale de Terves, avec la cantine de l'école de Clazay et l'école Bois d'Anne à Bressuire.

2. UN PROGRAMME PEDAGOGIQUE "MON ECOLE ZERO DECHET"

Ce programme est proposé aux élèves de Cycle 2, Cycle 3, collègue, Lycée et MFR, en partenariat avec deux CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et une association de sensibilisation aux pratiques écocitoyennes.



Cycle 2 : (deux demi-journées)

- Deux demi-journées à la découverte des déchets et de leur gestion : que deviennent nos déchets dans la nature, comprendre la notion de recyclage, jeux de la poubelle pédagogique... Élargissement du regard sur la place des déchets et introduction à l'un des thèmes suivants : compostage, gaspillage alimentaire, papier.
- Une demi-journée à mener en autonomie en fonction du thème visé.

Cycle 3 : (trois demi-journées + 1 visite de site)

- Deux demi-journées pour être incollable sur la gestion des déchets puis se spécialiser sur un thème choisi par l'enseignant : "je jette, nous trions, ils recyclent", "évitons, réduisons les déchets à l'école et à la cantine", "compostons au jardin".
- 3ème demi-journée consacrée à la mise en action du projet en lien avec le thème choisi (expositions, jeux, ateliers récup' créatifs...).
- Visites de sites (recyclerie Emmaüs, Ateliers du Bocage) ou sortie à la découverte de la gestion des déchets de ma commune

Collège – Lycée – MFR : (2 séances de 2 heures)

- 1ère séance "généraliste" pour être incollable sur la gestion des déchets du territoire (re)découverte des notions de recyclage et de réduction des déchets, interroger ses habitudes face aux déchets, comprendre l'enjeu mondial de la gestion des déchets
- 2ème séance "ateliers pratiques" spécialisés sur une thématique choisie par l'enseignant : création d'une exposition sur un sujet d'étude lié à la problématique des déchets, ateliers fabrication zéro déchet, réemploi, récup'créative...

Les animations et visites sont intégralement prises en charge par l'Agglomération.

Pour l'année scolaire 2020-2021, 17 classes ont bénéficié de ces programmes pédagogiques, soit 363 élèves.

Nouveauté 2021-2022 : un nouveau programme a été conçu et proposé pour le cycle 1.

3. UN DEFI "FAMILLE ZERO DECHET"

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais propose aux familles du territoire un accompagnement dans la démarche "zéro déchet" afin d'encourager un mouvement global sur le territoire.

En 2021 (4^{ème} édition après un arrêt en 2020 pendant la crise sanitaire), 27 familles ont participé à ce défi sur une période de 6 mois. Le groupe Facebook compte 98 membres et au total c'est 118 familles qui ont été sensibilisées à la réduction de leurs déchets depuis la 1ère édition en 2017.

En 2021, 8 ateliers ont été organisés sur différentes thématiques (les consignes de tri, la fabrication de produits ménagers, de cosmétiques, sur la gestion des courses, le jardinage).

En contrepartie, les participants se sont engagés à peser leurs déchets ménagers et valorisables sur toute la période du défi. Les familles ont atteint une production moyenne d'ordures ménagères de 15 kg/hab./an, contre 100 kg/ hab./an de moyenne pour le territoire de l'Agglomération.

4. EQUIPEMENT ET FORMATION DE LA POPULATION SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Depuis 2010, l'Agglo2B accompagne les foyers du territoire dans la réduction de leurs déchets, en leur proposant une formation, un composteur et un bio seau, le tout gratuitement, pour tous ceux qui disposent d'un jardin.



En 2021, l'Agglo2B :

- a organisé 7 réunions de formation
- a équipé 307 nouveaux foyers.

5. EXTENSION DU SERVICE DE COMPOSTAGE PARTAGE

Le compostage partagé se poursuit avec 35 composteurs partagés sur les communes de Bressuire, Cerizay et Clessé.

6. BROyage A DOMICILE

L'Agglo2B propose un service de broyage à domicile des végétaux depuis 2012, dont la 1^{ère} heure est offerte. Cette année 2021, la prestation a été réalisée par l'entreprise Côté Vert :

170 foyers ont bénéficié de cette action (630 m3 broyés, soit environ 88 tonnes de déchets verts valorisées localement).

7. UN ACCOMPAGNEMENT "MANIFESTATION ECORESPONSABLE" POUR LES ORGANISATEURS D'EVENEMENTS

En 2021, l'Agglomération a accompagné 42 associations ou collectivités (contre une centaine habituellement en raison du COVID) sur 47 événements culturels, sportifs, festifs ou éducatifs dans la mise en place de la collecte sélective et de la réduction des déchets (mise à disposition de points tri, d'équipements de collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et biodégradables, d'outils signalétiques pour sensibilisation des bénévoles et du public...).

12 organisateurs (contre 71 en 2020) ont emprunté des gobelets que l'Agglomération met également gratuitement à disposition.



ZOOM SUR LE CONSOMMER LOCAL : GAEC LEGUMES AND CO A COMBRAND



Nous sommes trois associés sur une ferme maraîchère en Agriculture biologique en Nord Deux-Sèvres. Nous commercialisons exclusivement en circuit-courts en grande partie via 2 marchés.

Le confinement du marché de Bressuire le samedi matin a reporté la vente sur notre marché de la semaine réalisé à la ferme le jeudi soir avec 25 autres producteurs (pains, fromages, viande, poisson...) ; la demande de dérogation ayant été acceptée.

Comme nos confrères, nous avons mis en place des mesures pour protéger nos clients et nos producteurs : distance de sécurité, port de masques et gants, privilégier la précommande de paniers...

Nous observons une hausse très importante des commandes (de 15 elles sont passées à plus de 100) et particulièrement de nouveaux clients ; pour exemple nous avons reçu la semaine dernière 40 demandes d'ajouts sur notre mailing liste d'envoi de notre catalogue. Inévitablement, nous sommes sous une charge importante de travail (plus de 20h uniquement pour les commandes) : période des semis et plantation, adaptation à cette nouvelle organisation et hausse des volumes. Notre crainte principale est de ne pas avoir suffisamment de stock d'ici l'arrivée des nouveaux légumes !

L'enjeu est maintenant de fidéliser ces nouveaux clients et de permettre l'évolution grandissante des circuits alimentaires locaux de qualité grâce notamment aux initiatives comme la carte participative producteurs- consommateurs.

Nous le saurons après cet épisode de confinement.

8. LA COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

La collecte des déchets a pu être maintenue pendant toute la durée des confinements. Les agents ont pu compter sur le soutien de la population. De nombreux habitants leur ont témoigné leur reconnaissance à travers des messages, des dessins qui fleurissent sur les bacs.



- La collectivité va renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics et promouvoir les achats écoresponsables.
- Depuis plusieurs années la collectivité sensibilise les élus et les agents de l'Agglo2B à la réduction des déchets et plus globalement à un mode de vie écoresponsable.

6. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable

A. L'organisation de la gouvernance politique de la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération réunit plusieurs entités :

- La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en tant que telle
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale
- L'Office du tourisme
- La régie Bocapole

1. LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le conseil communautaire est l'instance délibérante de la Communauté d'Agglomération, composée des représentants des communes, élus dans le cadre des élections municipales, sur la base de liste avec représentants communautaires "fléchés".

Le conseil communautaire s'est réuni à 7 reprises en 2021 et a adopté 273 délibérations.

Afin de statuer sur les affaires courantes, le bureau communautaire, émanation du conseil communautaire, a reçu la délégation de celui-ci. Il est composé de 27 membres et s'est réuni en 2021 à 7 reprises, pour un total de 124 délibérations.

Dans le but d'associer plus précisément les élus communautaires et les élus communaux sur des politiques publiques spécifiques, 11 commissions thématiques ont été instaurées :

- Du développement économique, de l'agriculture et du commerce
- De la jeunesse, de la santé et de la politique de la ville
- Des sports et des centres aquatiques
- De la culture
- De l'environnement et des milieux aquatiques
- Des services techniques
- De l'assainissement
- Des transports, de la mobilité et de la ruralité
- De l'enfance et de la petite enfance
- De l'aménagement et de l'habitat
- De la prévention et de la valorisation des déchets

Elles sont composées de 18 à 33 membres en fonction des thématiques. Elles se réunissent autant que de besoin pour réfléchir sur les actions, émettre des avis, assurer la remontée d'informations depuis les communes vers les instances politiques, techniques et administratives de l'Agglomération.

Afin d'assurer une communication et une association étroite des exécutifs municipaux sur les questions stratégiques du territoire dans le cadre des compétences de la Communauté d'Agglomération, une assemblée des Maires se réunit 4 à 5 fois par an.

2. LES INSTANCES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action est l'instance délibérante du CIAS. Il est composé de 17 membres, représentant à la fois des élus communautaires et des personnes qualifiées.

Le conseil d'administration représente les usagers des services à domicile : aide à domicile, soins infirmiers, portage de repas.

Le conseil d'administration du CIAS s'est réuni à 10 reprises en 2021.

3. LES INSTANCES DE L'OFFICE DU TOURISME (REGIE AUTONOME)

Le conseil d'administration de la régie de l'Office de Tourisme est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 25 membres, représentant d'une part, les élus communautaires, d'autre part des membres des professionnels du tourisme sur le territoire : hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites ou activités touristiques ou de loisirs.

Cette association des professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et assure un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

4. LES INSTANCES DE LA REGIE BOCAPOLE

Le conseil d'administration de la régie Bocapole est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 15 membres, représentant des élus communautaires et des membres représentant le du monde associatif, les entreprises, plus globalement le monde économique qui sont les principaux usagers de Bocapole, à la fois dans son volet "divertissement" et dans son volet "centre de congrès / événementiel / parc des expositions".

Cette association des professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

B. Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires

1. LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT, INSTANCE CONSULTATIVE DE LA SOCIETE CIVILE

La loi NOTRe du 7 août 2015 réaffirme le rôle du conseil de développement. Mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Sa composition est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil de développement s'organise librement et l'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions. Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Instauré en 2016, le conseil de développement du Bocage Bressuirais s'est réuni à 5 reprises entre 2016 et 2019. Son travail a notamment porté sur les sujets suivants : réflexion sur un Projet Alimentaire Territorial (PAT), réflexion sur les priorités d'actions agricoles à mener au niveau de la Communauté d'Agglomération, réflexion sur l'enjeu d'élaborer un Projet Global de Déplacements, contribution à l'élaboration du Projet de Territoire et à celle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI).

Son renouvellement et son installation sont inscrits dans le pacte de gouvernance.

2. DES INSTANCES SPECIFIQUES DE CONCERTATION ET REFLEXION INDISPENSABLES POUR UNE BONNE CONDUITE DE PROJET

La gouvernance d'un projet est un processus dynamique de coordination entre les acteurs concernés. Elle permet le pilotage des actions, la définition puis le respect des délais, des coûts et de la qualité du projet. La définir améliore la communication et la circulation des informations, favorise la mobilisation et l'adhésion des différentes parties prenantes et facilite les prises de décisions.

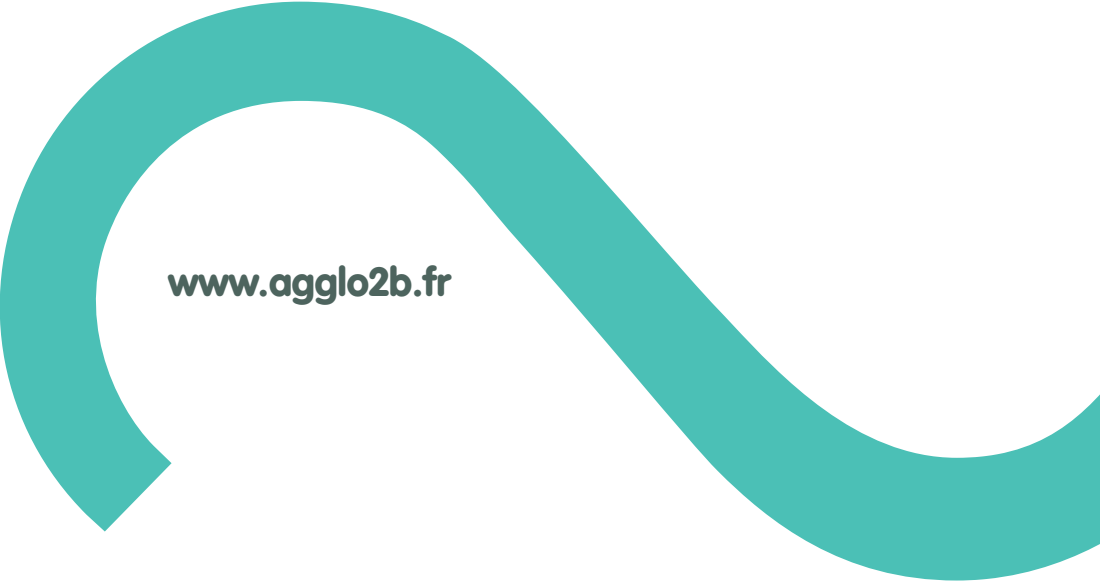
Fort de ces constats, l'élaboration des principaux projets pilotés par la Communauté d'Agglomération s'accompagne désormais par la mise en place d'une gouvernance spécifique. Pièce centrale de la méthodologie de projet, la gouvernance des projets s'appuie beaucoup sur les commissions thématiques établies, mais peut aussi être élargie aux partenaires ou acteurs de la société civile.

Les instances ainsi définies souvent baptisées comité de pilotage ou comité de suivi ont pour rôle d'accompagner l'élaboration des projets en amont des instances démissionnaires.

3. EXEMPLE DE MOBILISATION CITOYENNE : L'ASSOCIATION DES USAGERS AU PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE

Le Conseil d'Établissement est un organe consultatif qui a pour rôle de garantir la concertation entre tous les acteurs du Conservatoire (élus, usagers, techniciens) autour de la mise en œuvre du projet d'établissement, validé dans le cadre du classement Conservatoire à Rayonnement Intercommunal. Il se réunit en moyenne 2 fois par an.

Il est composé d'élus et de représentants du personnel, mais intègre aussi des usagers (parents d'élèves et élèves), après appel à participation auprès de l'ensemble des usagers et est élargi aux parties prenantes (partenaires, centre socio-culturel et Inspection de l'Éducation Nationale).



www.agglo2b.fr

Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

